

**Diagnostic des sols sur les lieux
accueillant des enfants et adolescents**

Déploiement national

**Halte-garderie La Ribambelle
Givet (Ardennes - 08)**

Rapport Technique (RT2) de Phase 2

N° 080007123_RT2

**Diagnostic des sols sur les lieux
accueillant des enfants et adolescents**

Déploiement national

**Halte-garderie La Ribambelle
Givet (Ardennes - 08)**

Rapport Technique (RT2) de Phase 2

N° 080007123_RT2



	Nom / Visa	Fonction
Rédacteur	Raoul D'HOTELANS	Ingénieur de projet
Vérificateur	Catherine MONTÉBRAN	Chef de projet
Approbateur	Olivier PACAUD	Superviseur

SYNTHESE

L'Etat français a souhaité faire procéder, comme le prévoit l'**action 19 du 2^{ème} Plan national santé environnement 2009-2013**, à un examen des situations environnementales liées au fait que des établissements accueillant des enfants ou des adolescents (ETS), tels que des crèches et des écoles, soient situés sur/ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels ou d'activités de service recensés dans la base *BASIAS (Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service)*. Cette démarche est traduite dans l'article 43 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, promulguée le 5 août 2009. Elle est pilotée par le Ministère en charge de l'Ecologie.

Description de l'établissement scolaire, résultats de l'étude historique et documentaire

La halte-garderie la Ribambelle (080007123), propriété de la mairie de Givet, est localisée au 73 boulevard Bourck à Givet dans le département des Ardennes. Cet établissement accueille au maximum 20 enfants âgés de 3 mois à 4 ans. Il comprend un bâtiment principal (sur un seul niveau), un préau couvert accolé et un local de rangement. La cour de récréation présente de sols végétalisés.

L'étude historique a montré que l'ETS est partiellement superposé à un ancien site de fabrication de colles et de rubans adhésifs (site BASIAS n° CHA0801017), mais que la partie utilisée par la halte-garderie était exempte de construction ou stockage. La phase 1 a ainsi conclu à des potentialités d'exposition par :

- inhalation de substances volatiles dans l'air intérieur issu du site BASIAS superposé,
- ingestion d'eau potable issue de réseaux d'eau potable traversant l'emprise du site BASIAS,
- ingestion de sols superficiels.

Résultats des investigations

Les investigations de phase 2 ont été menées sur les milieux « sols superficiels » dans la partie est et dans la partie sud-ouest de la cour de récréation, « air du sol » sous la dalle du bâtiment principal et sous la dalle du préau couvert et « eau du robinet » dans la cuisine de l'établissement. Les substances recherchées sont les substances associées aux activités recensées pour le site BASIAS superposé / contigu à l'ETS.

Les résultats ont été interprétés conformément au guide de gestion des résultats des diagnostics réalisés dans les lieux accueillant enfants et adolescents (BRGM, ADEME, INERIS, InVS) de novembre 2010 et à la note ministérielle du 8 février 2007 définissant le cadre général de la politique nationale en matière de gestion des sites et sols pollués.

*Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents - Phase 2
Halte-garderie la Ribambelle - Région Champagne-Ardenne, Département des Ardennes, Givet (08600)
Rapport technique de phase 2 (RT2) N° 080007123_RT2*

Les investigations réalisées ont montré que :

- les composés recherchés dans l'air sous dalle n'ont pas été quantifiés. La qualité de l'air du sol n'est donc pas influencée par les anciennes activités exercées au droit de l'ETS,
- l'eau du robinet respecte les critères de potabilité,
- les sols de surface accessibles aux enfants sur l'ETS montrent des teneurs en métaux supérieures à celles mesurées hors de l'établissement et aux référentiels bibliographiques. Toutefois, la qualité des sols superficiels ne pose pas de problème pour les usagers de l'établissement dans sa configuration actuelle.

Par conséquent, nous proposons de classer cet ETS en catégorie A : « les sols de l'établissement ne posent pas de problème. »

Cet avis concerne la configuration actuelle de l'ETS et se base sur les connaissances techniques et scientifiques du moment, au regard de la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de la démarche « Etablissements sensibles ».